



# Retour sur les conseils municipaux du 31 mars et du 19 mai 2021 - Extraits -

En France, le Conseil Municipal est l'Assemblée délibérante élue de la commune, chargée de « régler par ses délibérations, les affaires de la commune ». Pour le strict respect des mesures barrières relatives à la Covid 19, notamment la distanciation physique, la salle Gérard Philipe a abrité les réunions du Conseil Municipal jusqu'au 31 mars 2021, avant d'être sollicitée pour accueillir le Grand Centre de Vaccination. Le conseil municipal du 19 mai s'est donc tenu en visioconférence, comme le prévoit le règlement. Aussi, l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, permet à l'organe délibérant des collectivités d'organiser des réunions par visioconférence ou, à défaut, par audioconférence. Ces deux séances du Conseil Municipal ont été retransmises en direct sur la page Facebook de la ville.

**L'ordre du jour de la séance du mercredi 31 mars était notamment consacré à :**

### **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne - Signature du Contrat Culturel de Territoire et de l'Aide à l'Investissement Culturel**

Afin de contribuer au développement et à la pérennisation de l'action culturelle sur le territoire essonnien, Le Maire a proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil départemental de l'Essonne une subvention à hauteur de 30 500 € et 26 000 €.

↪ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Convention de partenariat entre la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)**

Les orientations et les objectifs ainsi que les modalités de partenariat fixés avec la Ville dans le cadre de cette convention étant approuvés, le Maire a proposé au Conseil Municipal de voter le versement de la subvention globale de fonctionnement pour l'année 2021.

↪ Cette délibération est adoptée à l'unanimité

### **Séjours des retraités en partenariat avec l'ANCV et Belambra clubs du 5 au 12 septembre 2021**

Dans le cadre des politiques publiques mises en place dans la commune en direction des Séniors, la Ville décide d'organiser un séjour de 8 jours/7nuits, du 5 au 12 septembre 2021. Certaines conditions ont été fixées pour la participation de la ville à hauteur de 50€ pour les personnes non-imposables sur les revenus 2019 et 30 € pour les personnes dont l'impôt sur les revenus 2019 n'excède pas 1 500 €. En précisant que ce séjour est ouvert aux retraités à partir de 60 ans, ou 55 ans au moins à la retraite pour invalidité.

↪ Cette délibération est adoptée à l'unanimité

### **Conclusion d'un bail emphytéotique sur la parcelle BH n° 148 sise 48 avenue Gabriel Péri avec le Groupement des Exploitants de Cinémas indépendants (GECI)**

En vue de la reconstruction du cinéma de Sainte-Geneviève-des-Bois, la Ville a autorisé le Maire ou l'un de ses adjoints dûment habilité à procéder à la signature de l'ensemble des documents devant conduire à la conclusion de ce bail.

↪ Cette délibération est adoptée à l'unanimité

### **Engagement de la procédure de la modification simplifiée du PLU**

La Ville a décidé d'engager la procédure de modification simplifiée qui a divers objectifs, dont l'avis et le dossier sont mis à disposition et consultables sur le site internet de la Ville.

↪ Cette délibération est adoptée par 35 voix

### **Vote des taux d'imposition 2021 des taxes foncières**

La Ville a décidé de reconduire le même taux communal de 16.05% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

↪ Cette délibération est adoptée par 32 voix

### **L'ordre du jour de la séance du mercredi 30 décembre était notamment consacré à :**

#### **Convention de partenariat entre la Ville et l'association HE HOP**

Au regard de la recrudescence des violences faites aux femmes, la Ville a approuvé le projet de l'association HE HOP œuvrant dans ce domaine.

Une convention engageant la ville à apporter son soutien en communication, et/ou financier, et/ou en nature pour la diffusion et la promotion de la solution HE HOP a été proposée au conseil municipal.

↪ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Programmation "UN ÉTÉ A STE GEN - Édition 2021" w**

La Ville a décidé de renouveler l'organisation de cet événement du 6 juillet au 31 août 2021. Il s'adresse à l'ensemble des habitants de la commune, en particulier aux familles, aux 0-6 ans et aux 15-25 ans.

↪ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Participation des familles aux frais de séjour - Centre de vacances été 2021**

Le prix de revient des séjours qui dépendent du niveau des prestations proposées permettent à la ville de fixer le montant de la participation des familles. Pour une équité, ces montants ont été indexés sur les différentes tranches du quotient familial.

↪ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Positionnement de la Ville sur le transfert de compétence en matière de PLU**

La Ville a décidé de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a demandé au Conseil Communautaire de Cœur d'Essonne Agglomération de prendre acte de cette décision.

↪ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Tarifs 2022**

Le Maire a proposé au conseil Municipal de reconduire en 2022 les tarifs appliqués pour l'année 2021.

↪ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Approbation du compte de gestion 2020 de la Ville**

En l'absence d'observations ou de réserves, le compte de gestion de la ville pour l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois a été adopté.

↪ Cette délibération est adoptée par 32 voix

### **Budget supplémentaire de l'exercice 2021 du budget principal**

Le Maire rappelle conformément à la délibération du Conseil Municipal, d'une part, l'excédent de la section investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes, d'autre part le report sur la section fonctionnement d'un excédent antérieur.

↪ Cette délibération est adoptée par 32 voix

**Date des prochains Conseils Municipaux :  
Jeudi 8 juillet et mercredi 6 octobre**

**Retrouvez les comptes rendus des conseils municipaux et l'ensemble des délibérations et décisions sur [www.sgdb91.com](http://www.sgdb91.com)**